

Mobiliser, respecter et valoriser les ressources humaines engagées dans l'organisation de la manifestation (bénévoles et salariés)



CONTRIBUTION AUX ODD



C'EST DIT !

« Sans les bénévoles rien ne serait possible ! »...

Cette ressource précieuse est donc aussi à préserver et consolider, durablement.

MOBILISER

RESPECTER ET VALORISER LES BÉNÉVOLES

Pour préserver les ressources mais aussi redonner du sens à l'engagement associatif, le CNOSF et le Ministère des sports appellent à une « gestion responsable des bénévoles et des volontaires », évoquant « la mise en place d'une politique volontariste de ressources humaines et de recrutement sans discrimination d'âge, de sexe, de genre, de handicap, de religion, d'origines, d'opinions politiques, etc. et orientée vers l'insertion ».

Les organisateurs d'événements sont invités à mettre en place une cellule de gestion des bénévoles et volontaires qui pourra bien définir les besoins sur l'ensemble des postes à traiter, assurer les recrutements nécessaires et enfin s'assurer que les missions confiées aux uns et aux autres sont bien en adéquation avec leur rôle.

Une gestion responsable des bénévoles et volontaires consiste notamment à :

- ➔ Ne pas leur confier de missions clés, usuellement prises en charge par un salarié ;
- ➔ Les impliquer selon un volume horaire adapté à leur âge et à la réglementation de droit commun applicable ;
- ➔ Valoriser leur implication en les accompagnant notamment dans les démarches de reconnaissance des connaissances acquises (passeport bénévole, compte engagement citoyen, Validation des acquis professionnels...);
- ➔ Leur proposer les formations nécessaires à la bonne réalisation de leur mission et au respect des objectifs de la Charte ; proposer

**CONCRÈTEMENT,
QUE FAIRE ?**

COMMENT ?

AVEC QUI ?

**QUELLES RESSOURCES
À DISPOSITION ?**

des rencontres avec des experts par un partage de ressources...

- ☛ Favoriser leur intégration au sein des équipes (temps collectifs pour partager leur expérience, création d'un réseau de bénévoles, etc.) ;
- ☛ Rembourser les frais liés à leur engagement (contre justificatifs et selon les règles internes préalablement définies et acceptées) ;
- ☛ Favoriser l'accès au bénévolat pour les personnes en situation de handicap ;
- ☛ Favoriser l'engagement de bénévoles issus des zones de géographie prioritaire ;
- ☛ Leur proposer des conditions d'accueil, et des outils conformes avec les engagements précités (ex : mise à disposition de gourdes réutilisables, etc.).

Il est toujours intéressant de garder le lien avec les différents bénévoles et/ou de les faire témoigner (article, vidéo, intervention dans des écoles, etc.) afin de les valoriser et ainsi contribuer à développer une culture de l'engagement.

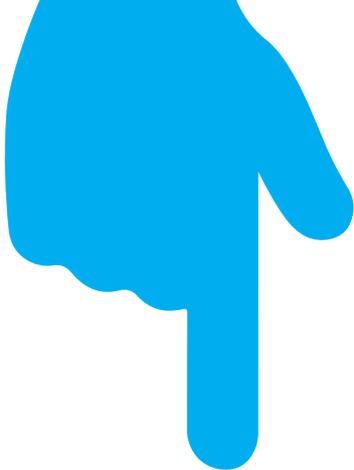
MOBILISER RESPECTER ET VALORISER LES SALARIÉS !

Les conditions d'embauche et de travail des salariés dans le milieu associatif sportif, et notamment dans le secteur événementiel, soulèvent régulièrement des interrogations voire des inquiétudes. Outre le respect des obligations légales et celles posées dans la Convention collective des métiers de l'animation, l'organisateur eco-responsable devra aussi veiller à mobiliser et valoriser les salariés, dans le respect des valeurs prônées par la manifestation.

CONSOLIDER LA GOUVERNANCE DES ASSOCIATION

☛ Faire évoluer les statuts de l'association pour :

- Inciter au renouvellement réguliers des mandats,
 - Renforcer la féminisation des instances dirigeantes voire favoriser une parité femmes/hommes. Petit rappel : sur l'ensemble des associations, deux présidents sur trois sont des hommes, lorsque trois secrétaires sur cinq sont des femmes ! Seules 24% des associations sportives sont présidées par une femme, contre 35 % pour l'ensemble des associations...
 - Favoriser la prise de responsabilités en binômes pour faciliter l'intégration de nouveaux dirigeants et la transmission de connaissances et compétences...
 - Favoriser des équipes intergénérationnelles
 - Favoriser particulièrement l'investissement de jeunes bénévoles.
- ☛ Communiquer sur le fonctionnement de l'association et non seulement ses actions : penser le partage des décisions, veiller à la transparence des prises de décisions, au partage des éléments d'activités...
 - ☛ Impliquer progressivement de nouveaux bénévoles dans les instances de gouvernance afin d'en renouveler les membres, penser des délégations de responsabilités.
 - ☛ Chercher les équilibres entre un fonctionnement très hiérarchisé et les logiques de réseaux risquant l'étiollement en testant des outils de partage de la décision adaptés à chaque contexte.



AVEC QUI TRAVAILLER CES ACTIONS ?

VOS PARTENAIRES LOCAUX

- Les collectivités de votre territoire.

VOS PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX

(RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES EN FIN DE GUIDE)

- **CDOS** - Comité départemental olympique et sportif
- **Comité départemental de la discipline concerné, et plus largement instances fédérales régionales et nationales**
- **CRIB**
- **Association r'ESSources**

 **D'AUTRES BONNES
ADRESSES
ET RESSOURCES
NATIONALES
EN FIN DE GUIDE !**